

# Bachelier en enseignement section 3 français et religion

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RR1203 Fondements disciplinaires et didactiques : Réflexion critique sur la langue et son enseignement			
Ancien Code	PERR1B23RCLSE	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XERB1230		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Anne-Catherine CANARD</b> (canardac@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut () HELHa Loverval ()		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Néant

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

### Acquis d'apprentissage visés

Néant

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERR1B23RCLSEA Fondements disciplinaires et didactiques : Réflexion critique sur la langue et son enseignement 45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

## 4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERR1B23RCLSEA Fondements disciplinaires et didactiques : Réflexion critique sur la langue 30

et son enseignement

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

#### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

## Bachelier en enseignement section 3 français et religion

**HELHa Leuze-en-Hainaut** Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT  
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05

Mail : [edu-leuze@helha.be](mailto:edu-leuze@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Fondements disciplinaires et didactiques : Réflexion critique sur la langue et son enseignement			
Ancien Code	22_PERR1B23RCLSEA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZERB1231		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du <b>Titulaire</b> de l'activité et des intervenants	()		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

### 2. Présentation

#### Introduction

Le cours permettra à l'étudiant de:

- mettre en perspective sa conception de la langue et de son enseignement;
- mener une réflexion critique et éclairée sur l'enseignement et les choix posés par les spécialistes, les institutions et la société.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable:

- d'utiliser à bon escient les prescrits légaux;
- de pouvoir définir l'objet d'enseignement (la langue) et déterminer les finalités de l'enseignement de la langue;
- de mettre en perspective historique les modalités d'enseignement actuel;
- de porter un regard critique sur la diversité des outils disponibles.

L'étudiant sera évalué sur ces différents acquis d'apprentissage. Et ce, dans les diverses situations qui lui seront proposées ( par écrit et/ou oralement ).

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Découverte et utilisation des prescrits légaux (programmes, référentiel du Tronc commun...)
- Concept de « langue »
- Histoire de la langue
- Histoire de l'enseignement de la langue et aperçu des grands courants didactiques
- Découverte et réflexions concernant diverses questions qui influencent l'emploi actuel de la langue française (écriture inclusive, orthographe rectifiée...)
- Découverte d'outils didactiques et initiation à l'analyse de ces outils.

#### Démarches d'apprentissage

Le cours s'inscrit suivant l'approche d'un apprentissage par résolution de problèmes. L'étudiant est constamment placé dans une position de recherche et d'expérimentation. La présentation des éléments théoriques se réalise tantôt sous une forme magistrale, tantôt sous une forme interactive.

Appropriation des démarches proposées et exploitation en équipes.

Développement des contenus de manière théorique, didactique et interactions avec les étudiants (exercices, observations, réflexions, synthèses, révisions, présentations orales sous la forme de Pecha Kucha notamment).

### Dispositifs d'aide à la réussite

Exercices et explications supplémentaires en fonction des besoins ou des résultats d'autoévaluations et d'évaluations formatives. Les étudiants sont encouragés à poser des questions à leurs enseignantes lors de chaque cours.

### Sources et références

Contenu des cours.

Ouvrages présentés aux cours et toutes les ressources disponibles à la bibliothèque (ouvrages didactiques, revues, référentiels utilisés dans l'enseignement secondaire...).

[www.enseignement.be](http://www.enseignement.be)

[www.segec.be](http://www.segec.be)

Socles de compétences et autres prescrits légaux.

### Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- les fichiers déposés sur ConnectED;
- les feuilles de cours distribuées en classe;
- les notes de cours personnelles des étudiants;
- les ouvrages de référence présentés aux cours;
- les recherches complémentaires dans les ouvrages de référence;
- les ressources disponibles à la bibliothèque;
- les séquences d'apprentissage élaborées par et avec les pairs.

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

L'étudiant sera évalué à travers un portfolio et un examen oral (défense d'un Pecha Kucha), en première session. En seconde session, l'étudiant sera évalué à travers un retour réflexif sur le portfolio de départ et un examen oral lors duquel il devra expliquer ce qu'il a modifié (Mise en évidence claire des éléments revus dans le Pecha Kucha). Lors de l'examen oral, l'étudiant devra synthétiser le contenu de son portfolio sous la forme d'un Pecha Kucha. L'évaluation portera sur la justesse des contenus vus au cours et sur l'analyse réflexive. Le portfolio sera à apporter à l'examen oral et pourra aussi faire l'objet d'un questionnement.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exo	100			Exo	100

Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

### Dispositions complémentaires

Conformément au REE, dans le cas où l'absence d'un étudiant à un examen organisé durant la session de janvier est couverte par un certificat médical ou est reconnue comme légitime par les enseignantes concernées et la direction, cet examen sera représenté durant la session de juin à une date fixée conjointement par les enseignantes et le responsable des horaires. Par contre, toute absence à la session de juin ou de septembre couverte par un certificat

médical ou pour un motif légitime donne lieu à un nouvel examen organisé, en fonction des possibilités, dans la même session à la date fixée par les enseignantes et le responsable des horaires.

#### Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).